

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT N° VA-1283 DÉCRÉTANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LA TENUE DES ÉLECTIONS MUNICIPALES ET POUR LES RÉFÉRENDUMS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville d'Amos, qu'au cours de la séance ordinaire du 2 avril 2024, le conseil d'Amos a adopté le règlement n° VA-1283 décrétant la création d'une réserve financière pour la tenue des élections municipales et pour les référendums. Ce règlement est maintenant déposé au Service du greffe de la Ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance et il entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Amos, ce 5 avril 2024.

La greffière,

Claudyne Maurice, avocate

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, M^e Claudyne Maurice, greffière de la Ville d'Amos, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis ci-dessus sur le site Web de la Ville d'Amos le 5 avril 2024 et en affichant une copie au bureau de la Ville le même jour.

Amos, le 5 avril 2024

M^e Claudyne Maurice, greffière